

64 associations écrivent au Maire et au Préfet de Paris

Paris Goutte d'Or

N° 39 • février-mars 1997

le journal du quartier 10 F

les décisions pour Château-Rouge :

deux poids... deux mesures ?

quatre immeubles en question

AMÉNAGEMENT

- Station RATP Barbès :
Où en est-on ?



FIGURES LOCALES

- Les paroles du griot

BONNES FEUILLES

- Un accent familial
Chronique pour un quartier



L'état d'avancement des chantiers

Deux poids... deux mesures...?

Rénovation du sud de la Goutte d'Or... et aménagement du secteur Château-Rouge : deux opérations qui se touchent géographiquement, dans le même quartier parisien, celui de la Goutte d'Or (comprise au sens large) et qui s'enchaînent dans le temps. Deux opérations qui visent le même but : mettre fin à l'insalubrité et requalifier le bâti et le cadre de vie.

Tout laisserait à penser qu'on allait tirer les leçons de la première opération (Goutte d'Or sud) pour mieux faire encore sur Château-Rouge.

Oui, mais...

Mais, entre temps, les finances de la Ville ont sérieusement pâti (à ce qu'on nous dit et qu'on nous répète sous tous les tons) de la crise...

Mais, entre temps, l'arrondissement a élu un maire qui n'a pas la même couleur politique que la municipalité parisienne (comme dans cinq autres arrondissements)...

Alors, sous prétexte de la mise en place d'une autre façon de concevoir les opérations d'urbanisme dans la capitale (ce que nous appelions de nos vœux depuis longtemps), on ne va pas jusqu'au bout de ce que le secteur concerné (Château-Rouge) exige comme intervention.

Des immeubles qui, s'ils avaient été dans le secteur de rénovation de la Goutte d'Or, auraient

été promis à une expropriation certaine, sont - pour le moment - préservés, charge aux copropriétaires de les réhabiliter. Mais ceux-ci ont déjà eu 7 ans pour le faire, 7 ans pendant lesquels ils pouvaient bénéficier de subventions importantes...

Pourquoi et comment voudrait-on qu'aujourd'hui, alors que les subventions proposées sont moins intéressantes qu'avant, ils se décident à bouger ? Et pendant ce temps, ceux qui doivent supporter l'insalubrité, voire les dangers d'habitations en péril, sont les occupants qui n'y peuvent rien...

Quant à la rigueur budgétaire, nous pouvons la comprendre, à condition qu'elle s'applique partout. A l'heure où de nouveaux adjoints au maire de Paris, sans affectation, sont nommés (ce qui totalise une belle somme pour le budget parisien), à l'heure où des projets importants et coûteux sont décidés pour d'autres arrondissements, avouons qu'il est difficile de comprendre que des coupes budgétaires devraient empêcher Château-Rouge de connaître une opération à la hauteur des enjeux.

Et ce, d'autant plus que le secteur est classé dans les sites prioritaires "Contrat de Ville".

Deux poids... deux mesures... entre Goutte d'Or sud et Château-Rouge, et entre le quartier et les autres arrondissements ? Nous n'osons y croire...

S	• ÉDITO	p. 2
	• AMÉNAGEMENT - RELOGEMENT	
	<i>De l'hôtel enfin tu sortiras</i>	p. 3
O	• CONTRAT DE VILLE	
	<i>Bilan de la concertation locale</i>	p. 4
	<i>64 associations parisiennes écrivent</i>	p. 5
M	• AMÉNAGEMENT RATP	
	<i>Station de métro Barbès : où en est-on ?</i>	p. 6
	• DOSSIER CHÂTEAU-ROUGE	
M	<i>Château-Rouge : le temps des décisions</i>	p. 7
	<i>Quatre Immeubles en question</i>	p. 9
	<i>Plan détaillé</i>	p. 10
A	• AMÉNAGEMENT GOUTTE D'OR SUD	
	<i>État d'avancement des chantiers</i>	p. 12
	• ÉCHOS	p. 13
I	• FIGURES LOCALES	
	<i>Les paroles du Griot</i>	p. 15
	• CULTURE	
R	<i>Des dates à réserver</i>	p. 16
	<i>Andalousie : un projet qui prend forme</i>	p. 17
	• BONNES FEUILLES	
E	<i>Un accent familial (Jean-Luc Pouliquen)</i>	p. 18
	• IMAGES	p. 20

**POUR ÊTRE
RÉGULIÈREMENT INFORMÉ
ABONNEZ-VOUS !**

En plus du trimestriel "Paris-Goutte d'Or",
vous recevrez chaque mois
"La Lettre de PGO" :
4 pages de nouvelles fraîches !

Bulletin d'abonnement p. 17

Pour joindre PGO : 01 42 62 11 13

Permanence logement :
le jeudi de 17 h 30 à 19 h
Salle Saint-Bruno (9 rue St Bruno)

PARIS-GOUTTE D'OR n° 39

Trimestriel - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS
Directeur de la Publication : Michel Neyreneuf
N° de Com. Paritaire : 66 173 - Dépôt légal : Février 1997
Imprimerie ID Graphique (Paris 18ème)

Réaménagement de l'espace public :

La Ville fait ses propositions

Après les enquêtes, les réunions de concertation et de travail inter-partenaires, la Ville fait connaître ses propositions en publiant un "Schéma Directeur d'Aménagement des Espaces Publics" pour l'ensemble du périmètre Goutte d'Or. Ce riche document, dont on trouvera ici les points essentiels et que l'on pourra consulter à l'Antenne de la SEMAVIP (29 rue Myrha), s'inspire largement de propositions faites par PGO.

Les habitants du quartier seront invités à réagir et à affiner ce Schéma, notamment lors de la deuxième réunion publique de concertation que devrait présider Anne-Marie Couderc (adjoint au Maire de Paris) le 27 novembre.

Le Schéma Directeur se présente sous la forme d'un fascicule d'une cinquantaine de pages, agrémenté de nombreux plans et dessins.

Objectifs

Après un préambule de présentation (cf. encadré ci-dessous) qui précise le périmètre concerné (Bd de la Chapelle, Bd Barbès, rue Ordener et voie ferrée), et un rappel des données urbaines et sociologiques du quartier (partie qui reprend pour l'essentiel les études commandées par la SEMAVIP à Bertrand Lemoine et à divers cabinets), ce document rappelle les objectifs tels que les avaient définis le Conseil de Paris (18/10/93) :

- préserver et mettre en valeur la qualité du paysage architectural et urbain,

- aménager l'espace public pour les piétons et les mettre en valeur,

- améliorer la vie quotidienne du quartier et des habitants dans tous ses aspects, de manière à en assurer une évolution harmonieuse.

Objectifs que PGO avait énoncés à sa façon : "redonner au quartier son caractère de village parisien où le piéton et la verdure retrouveraient leurs places".

Principes généraux

Ces objectifs se concrétisent dans trois principes généraux d'aménagement :

- être conforme aux principes et aux recommandations du Guide de l'Espace Public édictés par la Ville de Paris (...),

- mettre en valeur les éléments caractéristiques du quartier (...),

- mettre en place les dispositifs d'aménagement répondant aux besoins et usages exprimés par la population (...) notamment réduction de la vitesse et présence du végétal.

Le document souligne, pour ce quartier, l'importance à accorder à la "parisianité" des traitements comme élément identitaire et fédérateur pour l'ensemble des populations habitant ce quartier.

Trois priorités

La stratégie d'aménagement proposée fait état de trois priorités suivant les espaces :

- favoriser les commerces de proximité dans les rues commerçantes situées à l'intérieur du quartier (Poissonniers, Dejean, Doudeauville, Caplat) par rapport aux commerces spécialisés situés en périphérie,

- favoriser l'implantation d'activités artisanales et de services en rez-de-chaussée des immeubles de la rue Myrha,

- mettre en valeur le cheminement piétonnier Nord-Sud qui dessert les équipements de quartier (Caplat, Gardes, Léon, Saint-Luc) ainsi que les rues Richomme, Pierre-Budin et le tour de l'église Saint-Bernard.

Extraits du Préambule du Schéma Directeur

1) Pourquoi un Schéma Directeur d'Aménagement des Espaces Publics ?

La réhabilitation du secteur Château-Rouge et du secteur de la Goutte d'Or engagée par la Ville de Paris depuis plus de dix ans est accompagnée d'une requalification des espaces publics. Pour mener cette action, la Ville se propose d'établir un Schéma Directeur d'Aménagement des Espaces Publics (SDAEP) sur l'ensemble du quartier. Le document a pour but de faire des propositions visant à améliorer le partage de l'espace public entre tous ses usages. Il permettra :

- de proposer des aménagements plus cohérents, conçus après une approche globale prenant en compte l'ensemble des contraintes urbaines du quartier,
- de planifier les aménagements au fur et à mesure des possibilités budgétaires

Cette démarche doit également permettre de diminuer le coût global des investissements de voirie en prenant simultanément en compte les travaux neufs et les travaux d'entretien.

2) Le contenu du Schéma Directeur d'Aménagement des Espaces Publics

Il rappelle et analyse les caractéristiques du quartier, à travers l'évolution de son cadre bâti, de ses usages et de sa population. Il indique ensuite les objectifs à retenir dans l'aménagement des espaces publics. Il définit les principes de traitement à mettre en œuvre. Il précise, enfin, le cahier des charges des principaux aménagements à réaliser

3) A qui s'adresse le Schéma Directeur d'Aménagement des Espaces Publics ?

Le document s'adresse en priorité aux services de la Ville (Voirie, Espaces Verts,...) et aux autres acteurs (concessionnaires, maîtres-d'œuvres,...), concernés à quelque titre que ce soit par la voie publique et les espaces verts du quartier (...)

Bilan de la concertation locale

Près de 4 heures de réunion, ce 18 décembre à l'Hôtel de Ville, pour la réunion de la Commission Locale de Concertation "Goutte d'Or". Un bilan rapide...

C'était la deuxième réunion de cette commission sous la coprésidence d'Anne Marie Couderc, adjoint au maire de Paris, et du Préfet. Pour de nombreux sujets abordés (Château-Rouge, mosquée, station de métro, etc...), on trouvera de nombreux échos plus détaillés dans les autres pages de ce journal.

Revenons ici sur deux sujets traités :

Secteur Emile-Duployé

Du côté de la Ville, on semble tenir pour quasi-acquis qu'il n'y aura pas de lycée construit. Anne-Marie Couderc a donc proposé qu'un groupe de travail se réunisse rapidement pour envisager une autre solution qui pourrait être mise en œuvre rapidement. On sait que différents services de la Ville ont déjà fait plusieurs propositions, qui prévoiraient la construction de logements PLA, la réhabilitation de logements anciens, la création d'une école et une reconfiguration de la rue Emile-Duployé, le tout sur une emprise moins vaste que celle prévue pour le lycée. On attend donc avec impatience la constitution de ce groupe de travail, car il y a urgence.

Les capacités d'accueil des écoles

Isabelle Mayer, adjoint au maire du 18ème chargée des affaires scolaires, a fait état de ses préoccupations concernant les places en maternelles dans le quartier de la Goutte d'Or. Une trentaine d'enfants de 3 ans étaient toujours sur les listes d'attente en décembre 96 (maternelles Goutte d'Or et Richomme), ainsi que 67 enfants qui auront 3 ans entre janvier et mars (maternelles Goutte d'Or, Richomme et Saint-Luc).

La C.L.C. vue par un "petit nouveau"

Le 18 décembre dernier j'assistai pour la première fois à une Commission Locale de Concertation (CLC). C'est avec une certaine curiosité que je m'y suis rendu car, bien qu'ayant reconnu une proportion infime des différents acteurs de cette commission, la soirée promettait d'être chaude : une ministre adjoint au maire de Paris, Anne-Marie Couderc, un maire d'arrondissement, Daniel Vaillant, un préfet, l'Opac, la Zep, les services de la Ville et de l'Etat, le FAS, la Police, la RATP, la Poste, des responsables associatifs, etc.

En fait, cela n'a pas été si chaud que ça : d'un côté les techniciens de la Politique de la Ville, de l'autre les associations. Entre les deux des réseaux de communication extrêmement complexes où le langage tient une place prépondérante. Pour qui ne connaît pas ce langage — essentiellement administratif —, inutile d'entrer dans l'arène : chaque mot est une arme. Outre l'opacité de certains termes tels que DLH, RHI, ISQ, il s'agit de décoder la syntaxe et de l'employer sans quoi personne ne vous écoutera et votre dossier restera en suspens.

Les négociations sur la rénovation m'ont laissé plutôt bon espoir quant aux possibilités d'action ou du moins de réflexion des citoyens sur leur environnement. La Ville s'est en effet montrée étonnamment réceptive à la bonne connaissance du terrain de certaines associations... sans pour autant toujours prendre de décision.



Emile-Duployé : un immeuble à l'abandon sauf pour les pigeons

De plus, d'ores et déjà les écoles sont pleines pour la rentrée prochaine, d'après les inscriptions déjà effectuées. Que fera-t-on des enfants qui vont arriver ?

Or, les prochaines créations de locaux ne seront réalisées qu'à partir de la rentrée 1999 (extension de l'école Marcadet).

Tout cela rend plus urgente la nécessité de création d'une vraie école maternelle en dur sur le secteur "Ernestine/Emile-Duployé".

Et dans cette attente, ne faut-il pas à nouveau accroître les possibilités d'accueil dans des écoles provisoires ?... surtout si l'on souhaite favoriser, comme un certain nombre de textes officiels le proposent, la scolarisation précoce, élément essentiel pour de nombreuses familles de lutte contre l'échec scolaire ?

Ajoutons qu'en ce qui concerne les écoles élémentaires, les capacités d'accueil semblent satisfaisantes cette année, mais à quelles conditions ?

On a créé rue Richomme un véritable monstre qui a une capacité totale de 16 classes (alors qu'il avait été demandé de séparer cette école en deux), ce qui accroît les risques de violence. Rue Cavé, la cour est tellement petite qu'on est obligé d'y faire deux récréations. Cette école serait nettement plus viable avec deux classes de moins.

Ces problèmes, qui n'avaient pas été mis à l'ordre du jour, devront être repris rapidement pour trouver des solutions adéquates.

64 associations parisiennes écrivent au Maire et au Préfet de Paris

Devant la mise en place laborieuse du contrat de ville à Paris, elles réaffirment un certain nombre de principes qui devraient favoriser une plus grande efficacité.

Une douzaine d'associations des différents quartiers parisiens inscrits dans le Contrat de Ville se sont réunies dans le but d'échanger sur la façon dont la procédure fonctionnait dans chaque site. Elles ont alors constaté de nombreux dysfonctionnements, ce qui les a amenées à signer et faire signer la lettre ci-contre. Une conférence de presse (bien relayée par "Le Parisien", "Libération" et "Le Monde") permet de rendre cette lettre publique.

C'est ainsi qu'une réunion a été organisée par M. Granier, Directeur à la Vie Locale (nouvelle Direction de la Ville de Paris dont dépendent les chefs de projet "contrat de ville") et le nouveau sous-Préfet à la Ville, M. Cadiot, avec la participation d'une ou deux associations de chaque quartier concerné.

Un certain nombre de points ont pu être éclaircis, notamment en ce qui concerne la mission des chefs de projets (qui étaient jusqu'alors peu présents sur les quartiers) et l'intégration au processus de concertation des associations locales volontaires. D'autres restent encore flous, notamment ce qui concerne les financements Ville. Tout ceci devrait être précisé dans le compte-rendu de cette rencontre.

Précisons cependant qu'en ce qui concerne la Goutte d'Or, ancien site D.S.Q. depuis 1985, la plupart des problèmes soulevés ont déjà été résolus. Ainsi, pour le moment, notre nouveau Chef de projet (M. Salviani) est le seul à s'occuper d'un seul site. Toutes les associations qui en ont fait la demande ont pu intégrer le processus dans lequel nous pouvons prendre toute notre part. N'est-ce pas aussi parce que nous sommes le seul site dans lequel le Président de la C.L.C. (A.-M. Couderc) s'est organisé pour suivre attentivement l'avancée de la procédure ?

Texte de la lettre au Maire et au Préfet de Paris

Les associations soussignées sont toutes actives dans les quartiers du Contrat de Ville à Paris ; la plupart d'entre elles font d'ailleurs partie des Commissions Locales de Concertation.

Alors que nous sommes presque à mi-parcours de la période de trois ans prévue dans le Contrat, nous tenons à réaffirmer un certain nombre de principes à mettre en œuvre pour une bonne réussite de cette Politique de la Ville à Paris.

1. Les associations locales

Elles sont des partenaires essentiels du dispositif comme acteurs au quotidien de la vie locale, et spécialistes de tel ou tel domaine. Elles sont, de plus, un des éléments clés de la participation des habitants, et donc de la démocratie locale. Pour pouvoir remplir sérieusement leur rôle, il semble nécessaire de :

- les intégrer sans ostracisme au dispositif de concertation,
- leur communiquer, en temps et en heure, les informations concernant les avancées de tel ou tel projet, et les faire participer, par le moyen de commissions ad-hoc ou de comités de suivi restreints, au processus d'élaboration des projets,
- mettre en place un dispositif qui leur permettra de pouvoir inscrire des questions à l'ordre du jour des C.L.C.
- leur donner les moyens de travailler (finances et locaux) et de mieux se coordonner sur chaque site, et ce, sans que les retards de versement de subventions ne mettent en péril leur survie.

2. Les chefs de projet

Ils doivent pouvoir jouer pleinement leur rôle de facilitateur de la politique de la Ville et encourager le développement de la vie associative locale. Ils doivent, pour cela, être très présents sur les sites, pouvoir susciter des projets et répondre - là encore, sans ostracisme - aux sollicitations des associations (conseil, subvention, etc...). Ils doivent également, au niveau opérationnel, faciliter la coordination des partenaires du DSU mais également des différents volets de l'intervention publique sur les sites, celle-ci étant le plus souvent multiple (DSU, OPAH, opérations de rénovation ou de réhabilitation lourde, etc...).

Pour que les chefs de projet puissent assumer ce rôle, deux conditions nous paraissent devoir être remplies :

- que chaque chef de projet ait un site unique sous sa responsabilité, et non deux, voire plus, comme c'est le cas actuellement ;
- qu'ils soient secondés sur les nouveaux sites DSU par une équipe de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) comme cela est expressément prévu dans la Convention sur la Politique de la Ville signée par la Ville et l'État.

3. Les projets financés

La politique de la Ville est destinée à répondre aux besoins des quartiers et aux attentes des habitants en apportant un "plus" à ces sites. Aussi, les financements prévus dans le contrat ne doivent pas servir à des projets qui auraient vu le jour de toute façon (réfection d'un square, éclairage d'une rue, extension d'un collège) mais à des actions innovantes et adaptées aux besoins du site.

Pour éviter un "saupoudrage" des financements, sans approche globale et sans hiérarchisation des actions soutenues, des priorités doivent être clairement définies. Les conclusions des études préalables qui viennent d'être réalisées sur les nouveaux sites DSU nous paraissent à cet égard constituer de précieux outils.

Si nous tenons à réaffirmer ces principes, c'est que nous avons constaté de nombreux dysfonctionnements dans la mise en œuvre actuelle de cette politique aux enjeux importants pour l'ensemble de l'agglomération parisienne.

Nous souhaiterions qu'une réunion soit organisée par la Ville et la Préfecture sur ces questions avec nos associations.

Dans cette attente, nous vous prions...

Associations Signataires :

- 6 ass. de la Porte de St Denis/Porte St Martin (10ème)
- 10 associations de Fontaine au Roi (11ème)
- 1 ass. de la Porte de St Ouen/Porte de Clichy (17ème)
- 19 associations de la Goutte d'Or (18ème)
- 3 associations de la Porte de Montmartre (18ème)
- 1 association de Charles Hermite (18ème)
- 6 ass. de Curial/Cambrai/Alphonse Karr (19ème)
- 18 associations de Belleville (20ème)

Station de métro Barbès : où en est-on ?

L'apparente lenteur des travaux de rénovation de la station de métro Barbès nous a conduits à interroger la RATP.

Les travaux suivent-ils le calendrier prévu ? et sinon, pourquoi ?
Qu'en est-il aussi de l'état lamentable dans lequel est laissé l'accès Est ?

Pour en savoir plus, nous avons rencontré le directeur technique de la ligne 4 et le chef de projet des travaux. Leurs réponses nous ont permis de mieux comprendre la situation et d'envisager l'avenir sous un jour meilleur.

Un flottement de dix-huit mois

Le 23 septembre 1996, un nouveau chef de projet prend la succession de l'ancien responsable parti en retraite. Entre le départ de l'un et l'arrivée de l'autre, dix-huit mois se sont écoulés : ce qui explique, en partie, le flottement qu'ont subi les travaux amorcés. En partie seulement car subsistent des problèmes techniques et financiers : *"Les budgets du projet ont été cristallisés avec des visions techniques et des coûts de l'époque."* nous dit le nouveau chef de projet.

Le programme des travaux

La suite des travaux se déroulerait en deux phases. La première viserait à détruire les anciens escaliers mécaniques pour en installer de nouveaux et à rénover les escaliers fixes. La seconde partie des travaux, dont l'étude sera lancée lorsque débutera la phase 1, verra la construction d'ascenseurs panoramiques puis de dispositifs entrée/sortie face à la rue Guy Patin et au magasin Tati ; seront également mis en place des



grilles autour de la station ainsi que l'éclairage et la signalétique définitifs. Le sol sera remis à niveau et, nous touchons là un des points-clés du problème, une antenne policière serait construite.

Pour ce qui est du calendrier, la RATP souligne que la date prévue pour le départ des travaux, à savoir le second trimestre 1997, ne pourra être tenue en raison de problèmes techniques, mais que son objectif final demeure 1998.

Des solutions provisoires

Qu'en est-il, dès lors, de l'état de la station avant puis pendant les travaux ? Face à notre inquiétude, le directeur technique de la ligne 4 nous a affirmé la grande volonté des agents RATP : *"Dès qu'il y a possibilité juridique, nous*

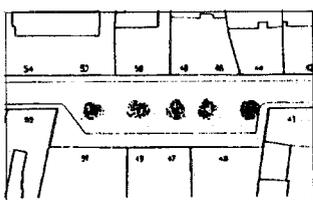
intervenons." Ainsi les agents sont-ils à présent autorisés à saisir la marchandise des revendeurs à la sauvette. Quant aux vendeurs de fruits et légumes, l'un d'entre eux a été "institutionnalisé" depuis quelques mois. *"On a un peu mieux reconquis notre espace"* a conclu le directeur.

La question des portes de la sortie Est, qui servent à la fois d'entrée et de sortie, est plus délicate. Si le nouveau chef de projet souhaite installer des "portes peignes de type Barbès" (portes tournantes composées de barreaux horizontaux), leur mise en place n'est pas évidente. Très coûteuses, ces portes nécessitent un système de fixation complexe, garantie de leur solidité, et sont inamovibles ; c'est néanmoins la solution qui est envisagée afin d'enrayer le vandalisme que subit cette sortie.

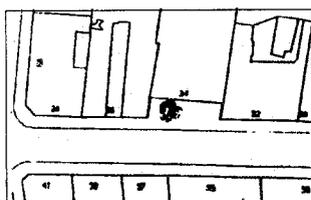
Nous pouvons donc envisager que l'aménagement et l'entretien de la station Barbès puissent reprendre un cours normal... à condition que l'État respecte ses engagements concernant l'antenne de police (voir encadré).

L'antenne de police

Le projet de rénovation de la station Barbès reposait, entre autre, sur l'attribution de toute la surface au sol de la station à la RATP. L'installation d'une antenne de police au sein de la station constituait, pour la RATP dont l'habitude consiste à réduire sa domanialité et non à l'étendre, la condition sine qua non. Or il nous a été annoncé, lors de la CLC, que la Préfecture de Police retirait son projet en raison de « problèmes financiers » et de « manque d'effectifs ». Une décision qui remettrait en cause la globalité du projet Barbès. PGO a décidé de réagir pour demander à la Préfecture de Police de Paris de tenir ses engagements.



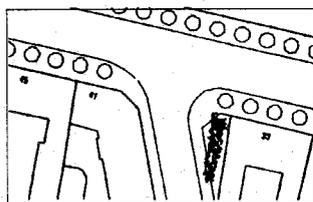
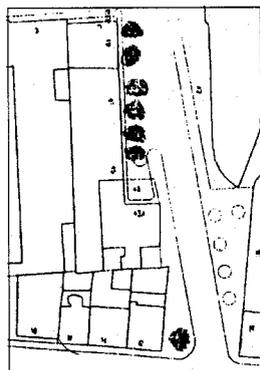
13. 45 à 51 rue Polonceau



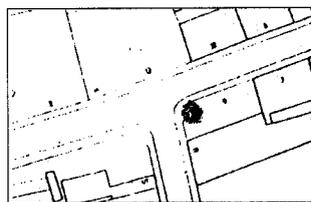
14. 34 rue Marcadet

15. 45 à 49 rue Léon

16. angle Léon/Oran



17. angle Ordener/Léon

18. angle Richomme/
Erckmann-Chatrian

19. Boulevard Barbès

Objectifs :

En fonction des contraintes circulatoires pour ce secteur de la capitale, rendre plus sûres les traversées des piétons et améliorer leur cheminement le long des trottoirs.

Propositions :

- renforcer les contrôles pour l'application du règlement régissant les concessions des terrasses et étalages ;
- réaménager les carrefours pour faciliter les traversées piétonnes en fonction des contraintes circulatoires générales à établir par la Direction de la Voirie.

Conclusion du Schéma Directeur

"En conclusion, il convient de rappeler que ces directives et les actions à entreprendre ne seront mises en œuvre qu'en fonction des disponibilités budgétaires (crédits d'investissement et crédits d'entretien) des prochaines années.

Enfin, il est demandé aux techniciens qui auront à appliquer ces recommandations de le faire avec toute l'intelligence et le pragmatisme nécessaire afin de pouvoir les adapter aux nouvelles contraintes urbaines ou à pallier aux éventuelles erreurs, imperfections et oublis qui auraient pu être commis dans ce document."

Ce projet de Schéma Directeur a été publié par la Direction de l'Aménagement Urbain (DAU) de la Ville de Paris (Sous-Direction de l'Environnement et de la Réglementation - Service de l'Espace public) en octobre 1996.

L'étude a été menée par B. Nougaret, assisté de J. Blanchet, R. Cognée et F. Groulon, avec les avis de J.-F. Grau (Direction de la Voirie), P. Jouatte (Préfecture de Police) et B. Lemoine (architecte conseil).

Nous avons souhaité publier les éléments essentiels de ce schéma afin que les habitants qui le souhaitent puissent l'étudier et faire part de façon plus efficace de leurs avis lors de la Réunion Publique de concertation du 27 novembre prochain.

Lors de cette réunion, outre ce schéma, les évolutions de l'intervention publique sur le bâti du secteur "Château-Rouge" seront aussi rendues publiques. En effet, depuis la dernière réunion publique du 25 juin, la concertation entre les services de la Ville et les associations s'intensifie : 5 réunions ont eu (ou vont avoir) lieu d'ici cette date et les projets évoluent.

L'ensemble sera sans doute affiché au moins une semaine avant le 27 novembre dans l'antenne de la SEMAVIP (29 rue Myrha).

La position de PGO :

Nous ferons état plus tard (notamment lors de la réunion publique) de nos remarques sur ce Schéma, "globalement positif". En attendant, nous rappelons ci-dessous les principes généraux que nous avons adoptés et déjà publiés en mars 1994 (cf. PGO n° 30).

Principes généraux pour l'aménagement de l'espace public à la Goutte d'Or

"Redonner au quartier son caractère de village parisien où le piéton et la verdure retrouveraient leurs places".

1. Résoudre au mieux les problèmes posés par l'Hôtel de Police (34 Goutte d'Or).

2. A part les artères qui délimitent le quartier, la quasi-totalité des rues doivent retrouver une vocation de circulation interne, au ralenti. La solution serait d'aménager le quartier suivant les principes de la "zone 30".

3. Penser le plan de circulation de façon à ce qu'il réponde aux besoins de circulation interne dans le quartier.

4. Élargir les espaces pour les piétons, sans créer de longs linéaires ininterrompus de barrières.

5. Réintroduire le plus possible de verdure (arbres, pelouses, plantations, jardinières,...) dans l'espace public.

6. Créer des parkings (à l'heure et au mois) et bien les signaler. Privilégier le stationnement unilatéral.

7. Prévoir des aménagements sécurisants autour des lieux fréquentés par les enfants (Square Léon, locaux

associatifs, etc. . .).

8. Résoudre au mieux les problèmes de livraison en faisant appliquer la réglementation, en créant des aires de livraison dans les immeubles neufs et en aménageant des stationnements ad-hoc.

9. Assurer un meilleur éclairage public des rues.

10. Faire appliquer la réglementation sur les étalages.

Carrefour Polonceau/Poissonniers :

Mosquée provisoire... ou définitive ?

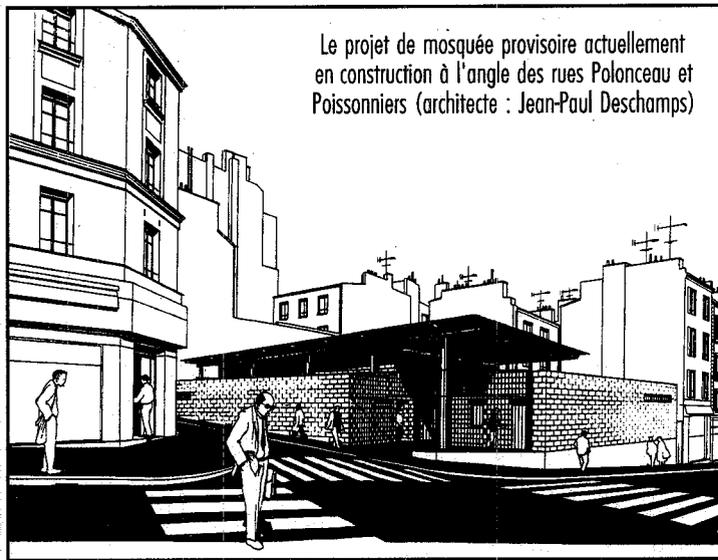
Autour de la mosquée du 53 rue Polonceau et du chantier actuellement en cours à l'angle de la rue des Poissonniers, de nombreuses interrogations se font jour :

- S'agit-il vraiment d'une installation provisoire de la mosquée ou d'une réalisation définitive ?
 - Quels sont les véritables enjeux ?
- C'est à ces questions que nous essayons de répondre.

Les responsables de l'OPAC interrogés se murent dans un profond silence, renvoyant aux élus... qui eux, viennent de prendre le dossier en mains. Pourtant, nous avons vu, il y a plus d'un an, le projet d'installation définitive de la mosquée sur la parcelle 94 à 98 Bd de la Chapelle (projet de Jean-Paul Deschamps) : ce projet fait même actuellement l'objet d'une demande de permis de construire... mais l'OPAC a refusé de nous le communiquer. Du coup, faute d'informations officielles, les rumeurs les plus fantaisistes (ou les plus proches de la réalité ??) peuvent circuler.

Certes, le dossier lancé du temps de l'ancienne municipalité parisienne (sous la responsabilité d'Alain Juppé) n'avait pas été vraiment bouclé. Si le lieu avait été décidé (Bd de la Chapelle), d'autres problèmes restaient pendants, notamment tout ce qui concerne le montage juridique et financier de l'opération, ainsi que le statut exact des "futurs occupants" de la mosquée. Ces différents points, fort importants, sont maintenant examinés par le Cabinet d'Anne-Marie Couderc, et des décisions sont annoncées pour la fin de l'année.

Mais, conséquence de ces changements, ne va-t-on pas remettre en cause (pour des raisons financières ou autres) le projet définitif d'installation Bd de la Chapelle ? Et la mosquée



Le projet de mosquée provisoire actuellement en construction à l'angle des rues Polonceau et Poissonniers (architecte : Jean-Paul Deschamps)

provisoire, actuellement construite au carrefour Poissonniers/Polonceau, ne va-t-elle pas devenir définitive ?

Nouveau changement de cap dans ce dossier (qui en a connu déjà beaucoup - cf l'encadré "Un projet très mouvant" page de droite) ou simple période d'ajustement ?

C'est en tout cas l'occasion de répéter la position de "Paris-Goutte d'Or" :

- la mosquée Polonceau doit être réinstallée dignement dans le quartier. Elle correspond à un besoin, et ne pas le faire serait encourager d'autres créations de lieux de prière plus ou moins bien intégrés dans le voisinage et ne bénéficiant pas des conditions de sécurité minimales,

- sa réinstallation doit être l'occasion de favoriser l'intégration de l'islam dans la société : aussi, sa localisation et son aménagement doivent être bien réfléchis.

- les actuels responsables de la mosquée du 53 Polonceau doivent être les interlocuteurs privilégiés, puisque c'est leur "lieu" qui est appelé à être démolé. Mais, des efforts doivent être faits pour que la future association gestionnaire soit le plus possible représentative des musulmans (hommes et femmes) du quartier.

- la localisation Boulevard de la Chapelle est la meilleure possible : en effet, la mosquée serait à la fois dans le quartier (à deux pas du métro), mais aussi juste à sa lisière, sur une voie passante dont la largeur des trottoirs

Extraits de la Convention d'occupation proposée par l'OPAC aux futurs occupants de la mosquée

11°) L'occupant devra maintenir libre de toute occupation la circulation couverte pendant l'utilisation des salles de prière, l'effectif admis simultanément dans l'établissement ne devant être supérieur à 500 personnes.

En cas de non respect de cette clause l'O.P.A.C. de Paris demandera aux autorités compétentes de Police la fermeture de l'établissement.

15°) L'occupant interdira l'occupation de la voie publique par les utilisateurs des locaux mis à sa disposition sous peine de rupture immédiate de la convention.

Article VI : Environnement sonore

De convention expresse entre les parties, il est stipulé que l'occupant devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter toute gêne aux locataires avoisinants.

Toute sonorisation extérieure est interdite.

UN PROJET TRÈS MOUVANT !

- 1984 : dans le plan d'aménagement, un emplacement est réservé pour un "lieu de culte" au fond de la placette des Islettes (c'est même pour cela qu'a été créée cette placette, puisqu'il n'était question à l'époque ni de Bureau de Poste, ni de PMI). La Ville souhaitait que le lieu de culte soit "un peu en retrait" (??)

- Cette localisation est peu à peu abandonnée, mais aucun autre lieu n'est proposé.

- PGO relance le dossier : il n'y aura plus bientôt de lieu propice à une telle réinstallation. Alain Juppé demande à la Direction de la Construction et du Logement de proposer un lieu : celle-ci suggère l'intérieur de l'îlot qui vient d'être livré (côté impair de la rue des Gardes).

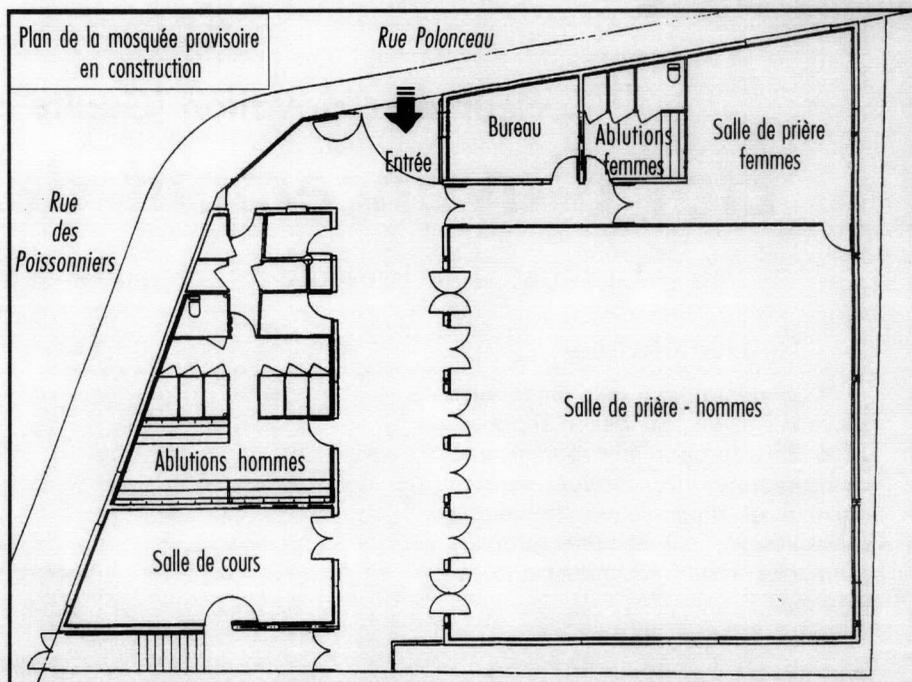
- PGO fait savoir que ce choix n'est pas judicieux, et après avoir réfléchi, propose que la mosquée soit construite sur la parcelle 94 à 98 Bd de la Chapelle. Cette proposition reçoit l'accord des élus, de la Direction de la Construction et de l'OPAC. Un projet architectural (J.-P. Deschamps) voit le jour qui place la mosquée sur 2 niveaux (avec entrée Bd de la Chapelle) et des logements au-dessus (avec entrée rue de la Charbonnière). La Préfecture de Police précise, elle, qu'elle souhaiterait que les entrées soient inversées (pour des raisons de sécurité).

- La Préfecture de Police fait savoir que la mosquée actuelle ne respecte pas les normes de sécurité et demande que le déménagement soit accéléré. L'OPAC propose alors de créer une mosquée provisoire dans le parking souterrain de l'immeuble sis au 56 Bd de la Chapelle. La Préfecture de Police s'y oppose, et l'OPAC renonce, compte-tenu aussi de l'importance de l'investissement qu'il lui faudrait réaliser.

- L'OPAC alors parle de réaliser un minimum de travaux sur la mosquée actuelle pour la rendre conforme aux règles de sécurité, et lui permettre de se maintenir jusqu'à la livraison de la mosquée définitive.

- Ce projet est finalement abandonné, on ne sait trop pourquoi, et un nouveau projet de mosquée provisoire voit le jour sur le terrain libéré à l'angle des rues Polonceau et des Poissonniers, juste à côté de l'actuelle mosquée.

- Le permis de construire de la mosquée définitive déposé par l'OPAC avec entrée côté Boulevard de la Chapelle reçoit un avis défavorable de la Préfecture de Police.



facilite la circulation piétonnière. D'autre part, le bruit ambiant existant actuellement (du fait des voitures et du métro aérien) ne serait que peu accru par les allées-venues des pratiquants (ce qui serait différent dans des rues naturellement plus calmes).

- le lieu doit être suffisamment vaste, avec présence de halls d'accueil, pour faire que tous les pratiquants puissent y entrer. Il ne devrait donc plus avoir de rue fermée pour permettre la prière (comme c'est le cas actuellement rue Polonceau). C'est cela aussi la bonne intégration dans le quartier. Ce point a été retenu par l'OPAC si l'on en croit les extraits de la

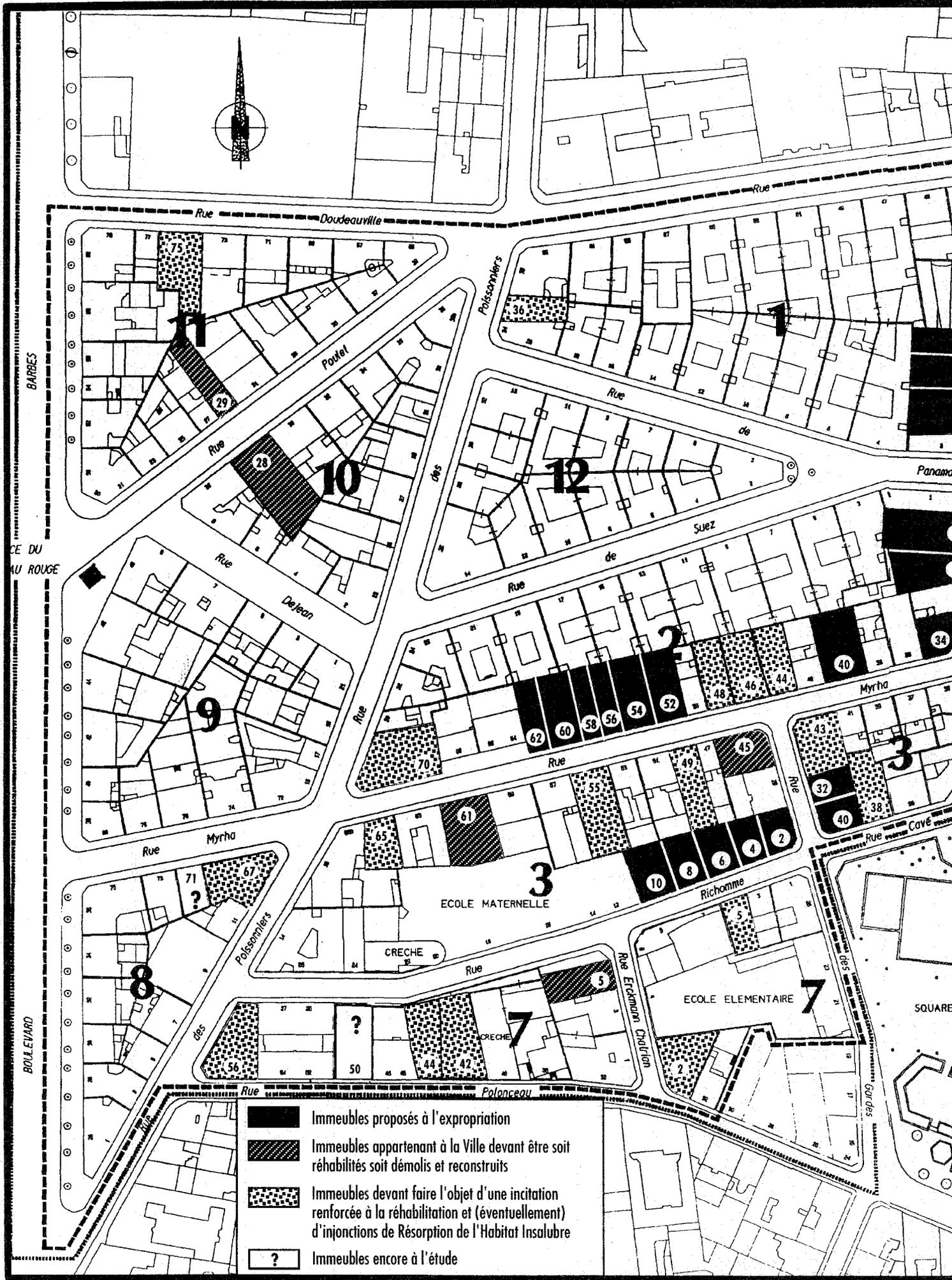
convention d'occupation proposée par cet organisme aux futurs occupants de la mosquée - cf. encadré page de gauche).

La mosquée en construction actuellement doit donc bien rester provisoire. La rue des Poissonniers, étroite et encombrée, avec des petits trottoirs, ne se prête guère à une intégration réussie. D'autre part, ce serait se priver de nombreux logements, puisqu'il n'est pas prévu de construire au dessus, ce qui n'est pas le cas du projet du Bd de la Chapelle.

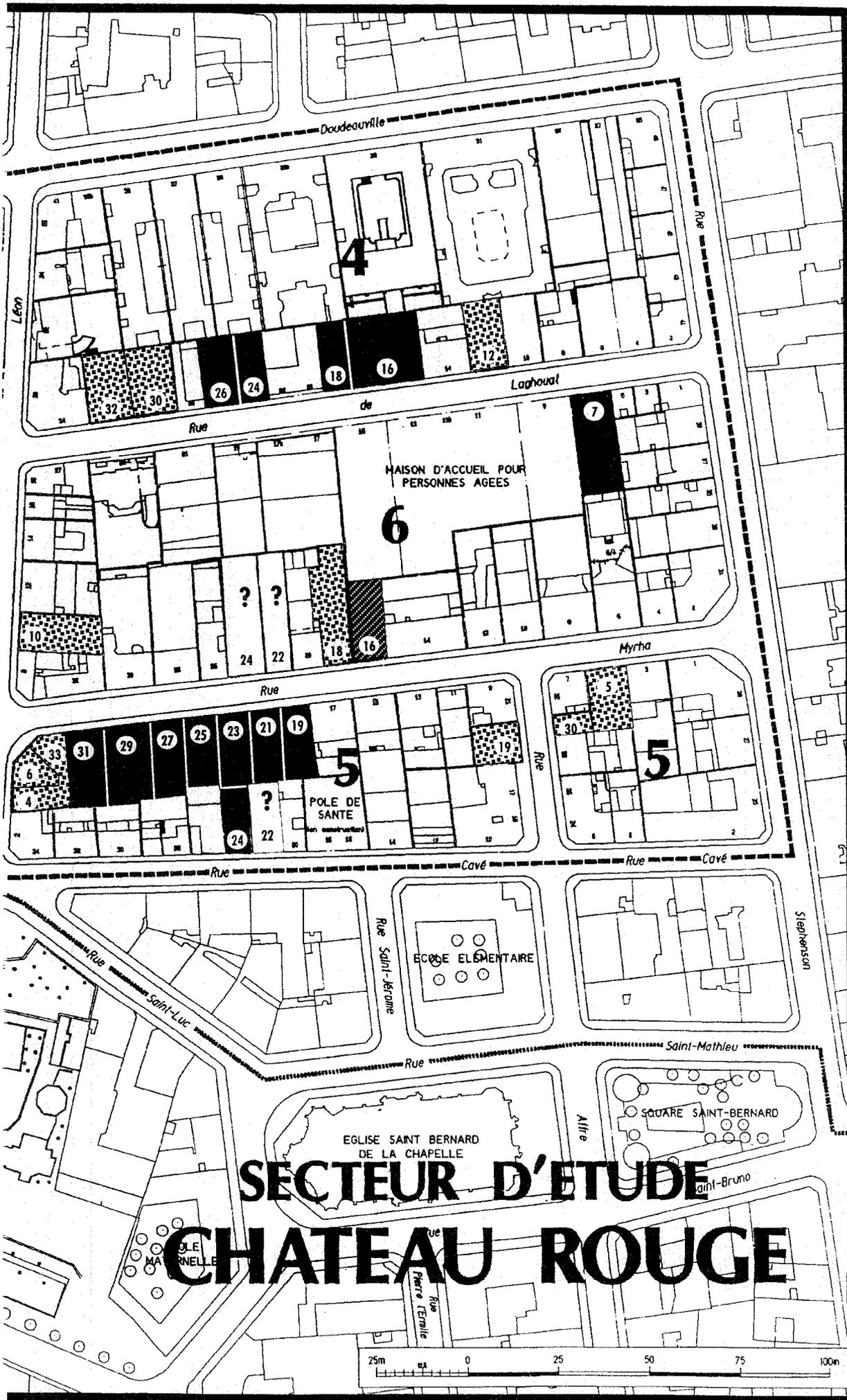
On devrait en savoir plus bientôt, et nous ne manquerons pas de vous le faire savoir.

Ci-contre, l'emplacement en principe retenu pour la construction de la future mosquée définitive sur le Bd de la Chapelle. La parcelle correspond aux 3 immeubles qui suivent l'immeuble à l'angle du Bd de la Chapelle et de la rue de la Charbonnière (n° 100, immeuble maintenu), soit les 98, 96 et 94 Chapelle (correspondant aux numéros 37, 35 et 33 rue de la Charbonnière).





- Immeubles proposés à l'expropriation
- Immeubles appartenant à la Ville devant être soit réhabilités soit démolis et reconstruits
- Immeubles devant faire l'objet d'une incitation renforcée à la réhabilitation et (éventuellement) d'injonctions de Résorption de l'Habitat Insalubre
- ? Immeubles encore à l'étude



Immeubles voués à l'expropriation :

- rue Léon : 11, 13, 19, 21 et 23
- rue Laghouat : 7, 16, 18, 24 et 26
- rue Myrha : 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 34, 40, 52, 54, 56, 58, 60 et 62
- rue Cavé : 24 et 40
- rue des Gardes : 32
- rue Richomme : 2, 4, 6, 8 et 10

Immeubles appartenant à la Ville à réhabiliter ou à démolir/reconstruire :

- rue Myrha : 16, 45 et 61
- rue E. Chatrian : 5
- rue Poulet : 28 et 29

Immeubles devant faire l'objet d'incitation renforcée à la réhabilitation et d'injonctions de R.H.I. :

- rue Polonceau : 42, 44 et 56
- rue E. Chatrian : 2
- rue Richomme : 5
- rue Cavé : 38
- rue Myrha : 5, 18, 33, 43, 44, 46, 48, 49, 55, 65, 67 et 70
- rue Léon : 4, 6 et 10
- rue Laghouat : 12, 30 et 32
- rue Doudeauville : 75
- rue Affre : 19 et 30
- rue des Poissonniers : 36

Immeubles encore à l'étude :

(pouvant être intégrés à la catégorie précédente)

- rue Cavé : 22
- rue Myrha : 22, 24 et 71
- rue Polonceau : 50

Secteur de rénovation (Goutte d'Or sud) : Trois nouveaux commerces



Restaurant "À la Goutte d'Or"

Dans un lieu "prestigieux" (l'immeuble de la pointe Goutte d'Or/Chartres) à la place d'un ancien café, le restaurant Andrieu du 52 rue de la Goutte d'Or vient de se réinstaller et a pris le nom "A la Goutte d'Or".

On y trouvera comme auparavant les couscous variés, le tajine et la paëlla sur commande, et différents plats du jour. Et dès le printemps, la terrasse devrait être aménagée.

C'est la carte du "vieux Paris populaire" que les patrons de ce restaurant ont décidé de jouer en donnant à leur établissement le nom de cette chanson d'Aristide Bruant (l'auteur de "A la Bastille" - cf ci-dessus à droite). Voici ci-contre les paroles de cette chanson qu'il serait peut-être bon de réactualiser.

Librairie "Al-Bustane" ("Le Jardin")

Une librairie arabe généraliste vient d'ouvrir ses portes au 29 rue de Chartres. C'est la première librairie de ce type qui ouvre sur la rive droite de Paris. Elle s'adresse d'abord aux habitants du quartier, mais espère aussi attirer une clientèle venant des arrondissements voisins ou du nord de Paris. Elle présente une grande variété d'ouvrages dans de nombreux domaines (scientifique, littéraire, religieux, historique, poétique, scolaire) en arabe ou en français.

Le rayon "papeterie" devrait se développer prochainement pour mieux répondre aux besoins du quartier ; le libraire souhaite par ailleurs prendre contact avec les écoles pour les commandes de livres scolaires.

C'est la seconde librairie Al-Bustane sur Paris, l'autre étant située 1, rue Larrey, près de la Grande Mosquée (5ème).



Boulangerie

Ils faisaient auparavant du bon pain au 32 rue de la Goutte d'Or, avant les démolitions. Ils ont continué rue de Jessaint, ainsi qu'à l'angle des rues Myrha et des Poissonniers,...

Aujourd'hui, ils ont ouvert une nouvelle boulangerie au pied du passage Boris Vian (angle des rues de Chartres et de la Charbonnière).



À LA GOUTTE D'OR

Paroles et Musique : Aristide Bruant
(Ed. Salabert - Paris)

1. En ce temps-là dans chaqu' famille,
On blanchissait de mère en fille ;
Maintenant on blanchit encor
A la Goutt' d'Or, à la Goutt' d'Or
2. Ell' était encor' demoiselle,
Grand-maman la belle Isabelle,
Quand elle épousa l'grand Nestor,
A la Goutt' d'Or, à la Goutt' d'Or
3. Et maman Pauline était sage
Le jour qu'ell' se mit en ménage,
Avec papa le p'tit Victor,
A la Goutt' d'Or, à la Goutt' d'Or
4. A c'tte époqu'-là tout's les fillettes,
Les goss'lines, les gigolettes
S'mariaient avec leur trésor
A la Goutt' d'Or, à la Goutt' d'Or
5. A's s'contentaient l'jour de leur noce,
D'un' petit' toilet' pas féroce
Et d'un' jeannette en similor,
A la Goutt' d'Or, à la Goutt' d'Or
6. Leur fallait pas un mari pâle,
Mais un garçon d'lavoir... un mâle...
Bien rablé... même un peu butor,
A la Goutt' d'Or, à la Goutt' d'Or
7. Aujourd'hui faut à ces d'moiselles
Des machins avec des dentelles
Et des vrais bijoux en vrai or,
A la Goutt' d'Or, à la Goutt' d'Or
8. Leur faut des jeun's homm's en casquettes
Des rouquins qu'ont des rouflaquettes
Collé's sur un' têt' d'hareng saur,
A la Goutt' d'Or, à la Goutt' d'Or
9. Et v'la pourquoi tout's les fillettes,
Les goss'lines, les gigolettes
S'mariant pus avec leur trésor,
A la Goutt' d'Or, à la Goutt' d'Or

RATP va entreprendre prochainement la construction, à cet emplacement, des deux escaliers mécaniques et des deux ascenseurs pour personnes à mobilité réduite, permettant de relier le terre-plein central aux deux quais de la ligne 2 (cf. notre article page 6).

Les travaux de construction d'un **pôle de santé** aux numéros 16 et 18 de la rue Cavé se poursuivent activement et devraient être terminés dans le courant du second trimestre.



Le Pôle Santé du 16/18 Cavé en construction

Les travaux de construction de la **bibliothèque**, à l'emplacement des immeubles démolis depuis fort longtemps 13 rue de Chartres, 2 et 4 rue Fleury, 72 et 74 boulevard de la Chapelle, ont enfin été entrepris dès les premiers jours de janvier. *

Jehan Mignot

* N.D.L.R. :

De nombreux problèmes se sont accumulés pour la construction de la bibliothèque, alors que la future équipe d'animation de ce bâtiment est déjà constituée et a commencé son travail.

Par contre, de gros retards semblent à prévoir pour le lancement de l'équipement musical qui devait voir le jour de l'autre côté de la rue. Les raisons invoquées : les difficultés financières de la Ville. Espérons qu'il ne s'agit là que d'un retard, et non d'un enterrement en douceur du projet !

Échos.. Échos.. Échos.. Échos..

Mosquées

La nouvelle mosquée Polonceau devrait ouvrir bientôt. Tout semble maintenant bien confirmer son caractère provisoire. La Direction de l'OPAC a même insisté pour que le mur extérieur ne soit pas peint afin que soit ainsi bien manifesté son caractère provisoire.

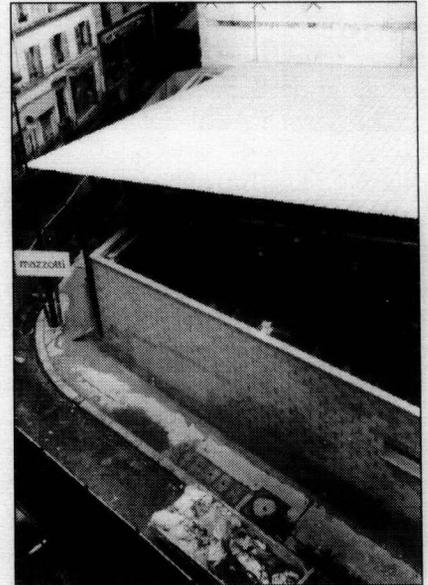
En ce qui concerne la mosquée définitive (qui devrait être construite sur les parcelles sises aux numéros 94, 96 et 98 Bd de la Chapelle, correspondant aux numéros 31, 33 et 35 rue de la Charbonnière), le permis de construire bloque toujours sur le problème de l'entrée. La question a avancé suite à une réunion organisée par V. Reina (Cabinet d'Anne-Marie-Couderc) en présence notamment de D. Vaillant (maire du 18ème), du directeur adjoint de l'OPAC, du Directeur adjoint du Cabinet du Préfet de Police (assisté du Commissaire du 18ème) et d'un membre de PGO.

Le Maire du 18ème et l'OPAC ont plaidé, comme PGO, pour que l'entrée de la mosquée donne sur le Boulevard de la Chapelle, tandis que la Préfecture de Police maintenait son option d'une entrée rue de la Charbonnière.

Après discussion, il a été décidé d'attendre de voir comment cela se passera au bout de quelques mois d'ouverture de la mosquée provisoire de la rue Polonceau (nombre de fidèles fréquentant la mosquée, respect de l'interdiction de déborder sur la rue, etc...). Si tout se passe sans problème, il y a beaucoup de chance pour que la Préfecture de Police accepte de revenir sur sa position.



Le hall d'entrée de la mosquée provisoire



La mosquée provisoire Polonceau

Hôtel du 29 rue Polonceau

Les "murs" de cet hôtel appartiennent pour des raisons non identifiées à la Ville de Paris. Celle-ci, ayant appris (après constat d'huissier) l'état de dégradation et d'insalubrité dans lequel était laissé l'immeuble, a décidé d'évincer le gérant privé. L'hôtel devrait être par la suite confié à l'OPAC pour qu'il le réhabilite (en principe en y créant des logements).

Les journaux de retour

Ce fut long et compliqué... mais c'est en principe réglé. Un marchand de journaux devrait bientôt s'installer au 53 rue de la Goutte d'Or.

Il a fallu d'abord convaincre les NMPP (qui diffusent les journaux), alors que celles-ci ont tendance à supprimer peu à peu tous les points de vente qui ne se trouvent pas sur les grands axes.

Puis, pour que le commerce soit viable, le futur gérant souhaitait pouvoir offrir les produits de la "Française des Jeux" et du tabac. Pas de problème pour obtenir l'agrément des promoteurs du Bingo, Loto et autres Morpions... Par contre, refus de la SEITA et des Douanes pour le tabac.

Le Directeur de l'OPAC et PGO ont saisi le Préfet qui, à son tour, est intervenu auprès de ces deux organismes : l'accord a été donné.

Un plus pour le quartier, qui ne compensera que partiellement la disparition des vendeurs de journaux des rues Caplat, Affre, Poissonniers... et même maintenant Stephenson !

Échos.. Échos.. Échos.. Échos.. Échos.. Échos..

Réponse de LA POSTE

Dans notre dernier numéro, nous faisons état de notre courrier envoyé le 24 septembre 1996 au Directeur de Paris-Nord (La Poste) pour nous étonner des fermetures inopinées qui avaient eu lieu l'an passé au bureau de la rue des Islettes, et nous nous étonnions de ne pas avoir eu de réponse. Celle-ci est finalement arrivée (courrier daté du 20 novembre). En voici les passages essentiels :

*"Le bureau de Paris Goutte d'Or * dépend du bureau principal de Paris Clignancourt. A ce titre, c'est le bureau principal qui affecte à Paris Goutte d'Or les agents ayant les compétences requises pour travailler dans une annexe.*

Or, il s'avère que cette année, à Paris Clignancourt, de nombreux agents (40% de l'effectif total du bureau) sont partis (...). Cette multitude de départs a principalement concerné d'anciens agents possédant ce type de compétence particulière. La formation pour acquérir la maîtrise des métiers nécessaires au bon fonctionnement d'un bureau annexe est longue et exige une certaine ancienneté.

Devant cette situation exceptionnelle, les responsables du bureau ont immédiatement pris les mesures qui s'imposaient, tant en terme de recrutement qu'en terme de formation. Cependant des absences inopinées ont parfois empêché de couvrir l'ensemble des positions de travail.

Alertée par les responsables de Paris Clignancourt, j'ai de mon côté, avec le concours de la Direction de Paris Nord, pris des mesures : recrutement d'agents itinérants supplémentaires et formation aux différents métiers. Ces mesures ont porté leurs fruits, puisqu'aucune fermeture de l'annexe Paris Goutte d'Or n'est intervenue lors de ce quatrième trimestre."

Dont acte. Nous resterons bien sûr vigilants sur cette question.

** Il s'agit bien sûr du bureau de Poste de la rue des Islettes, qui a pris le nom de notre association.*

A propos de la PROSTITUTION dans le quartier

Dans notre dernier numéro, nous avons envisagé l'organisation d'une rencontre-débat autour de questions relatives au phénomène prostitutionnel au cours du premier trimestre 1997.

Retenez donc votre soirée du :

MARDI 25 FÉVRIER de 20 h 30 à 22 h 30

Salle Saint-Bruno (9 rue St Bruno)

La prostitution n'est pas un délit... mais...

Elle nous dérange et cause des nuisances dans notre environnement...

Quelle attitude avoir ? Que peut-on faire ?

Répression ? prévention ? réinsertion des personnes prostituées ?

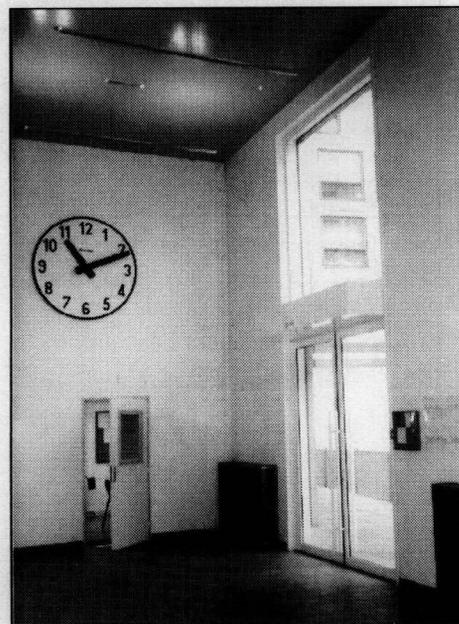
Paris-Goutte d'Or, en collaboration avec le Mouvement et l'Amicale du Nid, vous invite à venir dialoguer. Seront présents : des membres d'associations engagées sur le terrain de la prévention et de la réinsertion et (sous réserves) un représentant des services de police.



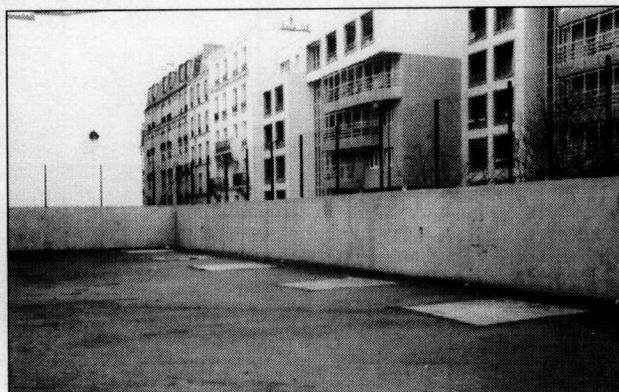
La nouvelle école élémentaire de la rue d'Oran

Dans son numéro de janvier, notre confrère *Le 18ème du mois* fait état d'un certain nombre de problèmes dans cette école. Il est vrai qu'il est bizarre de ne pas trouver de prises dans des salles appelées à recevoir des appareils électriques, que les WC pour les enfants ont été construits avec du matériel qui ne risque pas de durer longtemps, etc...

De fait, si globalement la conception de cette nouvelle école, bien séparée de l'école Pierre-Budin, est réussie (cf. le hall d'entrée), on peut regretter certains choix et s'étonner que les directeurs des écoles à aménager ne soient pas régulièrement consultés par les architectes. Eux seuls peuvent connaître tous les petits (ou grands) détails qui permettront au projet d'être presque parfait.



Le hall d'entrée de l'école de la rue d'Oran



Quant aux arbres de la cour, ils se font toujours attendre !

Il reste encore peu de temps pour faire de telles plantations (comme pour la rue des Gardes, d'ailleurs). Alors, encore un petit effort !

La cour en attente d'arbres

enlever momentanément un banc... Toutes ces solutions, il faut les réfléchir avec les gens concernés, qui vivent sur place, et avec les institutions qui ont les moyens d'agir. Les habitants attendent beaucoup de nous : on a donc une obligation de résultats.

• **Quand les toxicomanes sont amenés à quitter un lieu, les retrouvez-vous ailleurs, et où ?**

•• Sur le 18ème, on a un nombre important de poly-toxicomanes qui circulent. Dans la mesure où ils ne sont pas fixés quelque part et s'ils ne gênent pas les habitants d'une manière trop importante, la Police est moins appelée, moins harcelée par la population. Cependant, on les suit et on les observe pour arrêter les dealers. On les a donc retrouvés sur les voies ferrées de la petite ceinture, sur le boulevard Ney, et dispersés dans les arrondissements limitrophes ou en banlieue.

• **Où en est l'ilotage ?**

• Nous avons d'une part un dispositif spécifique d'îlotiers répartis dans chacun des secteurs de l'arrondissement, et d'autre part ce qu'on appelle l'ilotage élargi effectué par des policiers en tenue qui vont régulièrement là où des nuisances perdurent. On a donc, dans ces lieux une présence policière accrue.

Par exemple au square Léon, nous essayons de dialoguer au maximum avec les jeunes ; nous avons participé aux opérations "Prévention Été" qui ont été un grand succès. Il est extrêmement important pour nous d'avoir un contact avec les jeunes pour faire en sorte qu'ils ne dérivent pas, de manière trop précoce, vers la délinquance.

Nous avons aussi comme priorité de protéger les personnes les plus vulnérables, c'est-à-dire les personnes âgées. Des campagnes ont d'ailleurs été menées pour inciter les personnes âgées à la prudence.

• **Et la prostitution ?**

•• Nous avons beaucoup travaillé avec la Brigade de Répression du Proxénétisme, qui continue ses surveillances et ses enquêtes dans tous les secteurs du 18ème. Ils ont réussi de belles affaires de proxénétisme, comme dans la rue Myrha. D'autre part, le Préfet de Police a ordonné la démolition du 40, rue Cavé, ce qui a donné un bol d'air au secteur. Cependant... la



Des solutions (parfois) simples et concertées

• Angle Léon/Oran : un terrain vague entouré de palissades peu solides formait un lieu idéal de regroupement pour divers trafics. La palissade est retirée, le terrain nettoyé (cf. photo ci-contre), et la situation s'améliore...

• 40 rue Myrha : une cour d'immeuble accessible la nuit sert de lieu de rencontre de fumeurs de crack (cf. PGO n° 37). Une porte solide est placée... et le calme revient.

Police, habitants, syndics, services de la Ville, associations, élus... tous peuvent apporter leur pierre pour que des problèmes se règlent.

Pourquoi ne pas appliquer la même méthode pour le 16 Laghouat ?

prostitution est le plus vieux métier du monde, et elle est libre...

• **... pas le proxénétisme !**

•• En effet, le proxénétisme n'est pas libre du tout, et c'est un domaine dans lequel la Police Judiciaire doit observer et surveiller les va-et-vient des proxénètes. Ces surveillances discrètes ne sont pas l'œuvre de la sécurité publique. Néanmoins, on observe et on communique tous les renseignements que l'on obtient à la Brigade de Répression du Proxénétisme. D'où des améliorations, et dans tous les quartiers du 18ème.

• **Et les joueurs d'argent de plus en plus nombreux, au bas de la rue de la Charbonnière ?**

•• Il faut que la Police Judiciaire fasse des procédures mettant en évidence des escroqueries. Cette démarche nécessite donc des victimes, qui ne se manifestent pratiquement jamais. Cependant, à chaque fois que l'on a des jeux de hasard sur la voie publique (ce qui est interdit par la loi de 1983 sur les jeux) nous nous efforçons d'interpeller les responsables et les mettons à la disposition de la Police Judiciaire. Nous avons ainsi interpellé plusieurs centaines de joueurs.

• **Mais ne peut-on pas aussi traiter ce problème sous l'aspect d'un rassemblement causant des nuisances aux riverains ?**

•• Nous le traitons aussi de cette manière. En effet, ces personnes commettent une infraction à l'article R644-2 du Code pénal en embarrassant la voie publique et en entravant la sûreté et la liberté de passage.

• **Ne pouvez-vous pas appliquer la méthode que vous nous indiquez tout à l'heure pour d'autres problèmes, à savoir diluer les nuisances pour les rendre supportables par les riverains ?**

•• Si les gens se manifestent et se plaignent, nous intervenons de cette façon. Mais nous y allons aussi de notre propre initiative et à chaque fois que l'on nous signale des joueurs de bonneteau, nous y retournons et nous les dissuadons. A l'angle des rues Caplat et Charbonnière, le problème est connu, et cela existe depuis des années...

• **Voilà un an et demi que vous êtes à ce poste : ne regrettez-vous pas de l'avoir accepté ?**

•• Non, c'est un poste exaltant, c'est un véritable défi parce qu'on est soumis à la pression des habitants, qui s'expriment à travers les associations, les courriers qu'ils envoient aux autorités et les contacts que l'on peut avoir avec eux, pour nous témoigner de leur mécontentement mais aussi de leur satisfaction lorsque nous obtenons des résultats.

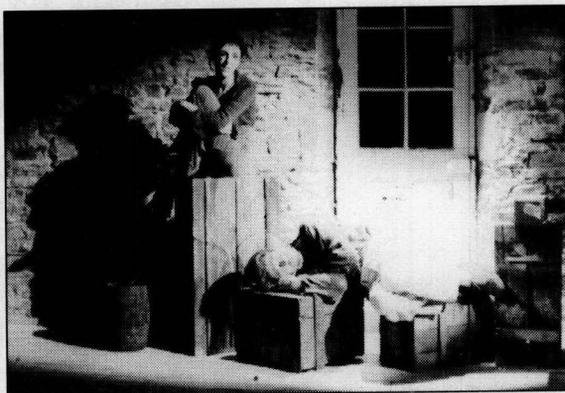
Avoir des résultats qui s'améliorent dans certains quartiers nous encourage à persévérer, même si cela demande une ténacité extraordinaire, de la part de tous les policiers, pour mener nos actions de façon continue, et non pas sporadique. Il ne faut pas se contenter de gérer l'événement mais revenir tous les jours sur les problèmes que subissent les habitants.

Des dates à réserver...

Cendrars au Lavoir Moderne Parisien

La prose du *Transsibérien* et de la petite *Jehanne de France* est avant tout un voyage. Publié en 1913, ce splendide poème de Blaise Cendrars décrit l'errance d'un jeune homme, partagée entre visions hallucinées d'une Russie dévastée par la mort et souvenirs nostalgiques de nuits parisiennes.

Un comédien, une danseuse, un musicien et une décoratrice se sont associés afin de rendre hommage à l'écriture multiple de Cendrars. La guitare de Marc Cormier accompagne ainsi l'itinéraire chaotique de Georges Emmanuel, en poète désabusé, et de Sylvia Sella, en candide prostituée. Danse, texte et



musique se répondent et créent de magnifiques moments d'émotions, balançant entre l'âme écorchée du poète et la grâce aérienne de la danseuse.

**La prose du *Transsibérien* et de la petite *Jehanne de France*
Lavoir Moderne Parisien jusqu'au 14 février,
du lundi au vendredi à 21 heures. Renseignements : 01 42 52 09 14**

Concert

à l'église St Bernard

L'Atelier Musical des 3 Tambours organise un concert de musique vocale à l'Église Saint-Bernard le dimanche 23 février.

Il sera le résultat de la rencontre entre les ensembles vocaux, mélangeant enfants et adultes, de l'Atelier Musical des 3 Tambours, et ceux des écoles de musiques de Pringy et Le Chatelet-en-Brie (77).

Le but est de réunir ces petites structures amateurs autour d'un programme le plus large possible et d'offrir, le temps d'un concert, un agréable moment de plaisir.

Musiques du XVIème au XXème siècle : Purcell, Brahms, Janequin, Gastoldi,...

**Église St-Bernard le 23 février
16 heures. Entrée libre.
Renseignements : 01 46 07 04 03**

L'Orchestre National de Barbès à la Cigale

Brassant chaâbi, musiques gnawa et kabyle, tempo rock et pulsation reggae, l'ONB prône avant tout le mélange des styles. Il réunit une douzaine de musiciens algériens, marocains et français, et propose un répertoire qui arpente toutes les musiques du Maghreb, traditionnelles et modernes, profanes et sacrées, rurales et urbaines.

Le raï oranais côtoie le chaâbi algérois (genre populaire), le guembri et les qrabeb

(basse traditionnelle et castagnettes en fer) des Gnawas ondulent avec saxophone et claviers.

"Ce que nous voulons, précise Kamel Tenfiche, percussionniste, c'est tenter de faire un lien entre la culture héritée de nos parents et celle que nous avons pu apprendre ici, à Paris, véritable carrefour musical."

Après leur triomphe à la "Goutte d'Or en Fête 1996", l'ONB sera en concert du 28 février au 2 mars à La Cigale (120 bd Rochechouart) à 20H30 (sauf le 2 mars, à 17 heures).

Réservations (PAF : 100 F) :

Fnac, Virgin, France Billet, Galeries Lafayette, La Cigale (01 42 31 31 31).

et bientôt, sortie de leur premier C.D. (distribution Virgin)



Photo : Hamid Seghilani

Le 18ème, tout un poème !

Pour la seconde année consécutive, *Le 18ème, tout un poème* réunira les différents quartiers, toutes populations confondues, autour d'un thème à la fois populaire et prestigieux, ouvert et ambitieux : la poésie.

La Méditerranée sera l'objet d'une journée de manifestations tandis que se succéderont expositions, spectacles, lectures, ou Pucés du livre des jeunes.

**Le 18ème, tout un poème !
du 29 mai au 1er juin
dans tout le 18ème arrondissement.
Renseignements : 01 42 51 64 28**



Échos.. Échos.. Échos.. Échos.. Échos..

16 rue de Jessaint

Des permis de démolir et de construire ont été déposés par le propriétaire de cette parcelle (qui contient des parkings et des commerces de plus en plus "croulants" - cf. photo ci-dessous) : le projet consistera en la construction d'un immeuble de 7 étages sur trois niveaux de sous-sol, à usage d'habitation (83 logements), de commerce (404 m²) et de stationnement (86 places).



La Poste a des ratés

A plusieurs reprises, le Bureau de Poste de la rue des Islettes a été fermé certaines demi-journées, sans motif apparent. Il semble que le personnel devait alors aller renforcer l'équipe de "Paris-Clignancourt" (dont "Paris-Goutte d'Or" n'est qu'une annexe). Le quartier aurait-il un bureau de seconde zone qu'on peut ainsi fermer sans assurer la continuité de ce qui est toujours un service public ? Rappelons que la création de ce Bureau de Poste avait été demandé par PGO, dans le cadre de la "Politique de la Ville". Il a donc une vocation particulière à préserver : assurer une présence régulière et de proximité dans un quartier qui en a bien besoin.

PGO a écrit au Directeur de Paris-Nord... et toujours pas de réponse.

Manquerait-on de timbres à la Poste ?

RATP Barbès : à quand le sursaut ?

Là encore, après de nombreuses interventions de PGO et de discussions avec la Préfecture et la RATP, la rénovation de la station de métro Barbès a été engagée. Mais, les travaux ont l'air de s'éterniser et surtout, on comprend mal pourquoi la Régie ne fait pas le minimum pour que la sortie (côté Goutte d'Or) soit décente. On sait que tout cela est prévu... mais par la suite, quand la rénovation de la station aura été faite. Mais pourquoi attendre ? N'est-il pas possible d'avoir ce sursaut dès maintenant au lieu de laisser faire tout et n'importe quoi dans cette sortie dont l'aménagement (ou plutôt le non-aménagement) actuel fait honte à la RATP, ce qui réagit sur les habitants du quartier. PGO va à nouveau saisir les responsables de cette question.

Mur d'escalade relooké

C'est à une inauguration en grande pompe que le mur d'escalade du square Léon a eu droit ce 24 octobre : plusieurs élus (dont Françoise de Panafieu, adjoint au Maire de Paris en charge des Parcs et Jardins, et Daniel Vaillant, le maire du 18ème), de nombreux responsables (associatifs ou autres), des jeunes et des habitants... ils étaient tous venus contempler l'œuvre réalisée par des jeunes du quartier, encadrés par les peintres muralistes de la Force Alphabétique et les animateurs d'ADOS.



1er décembre 96 : unis dans l'espoir

Deux associations du quartier se sont unies pour inviter les habitants à suivre un itinéraire d'échange, de solidarité et de réflexion. EGO et URACA sont nées d'une même dynamique : "puiser à l'intérieur d'un groupe communautaire l'énergie et l'inventivité nécessaires aux actions de prévention et d'appui à l'intérieur de ce groupe".

En préparation à la Journée Mondiale contre le SIDA, les usagers de drogue d'EGO et les migrants originaires d'Afrique d'URACA vous accueilleront lors de plusieurs escales et vous montreront qu'en agissant ensemble, l'espoir ne meurt pas.

La 1ère escale a déjà eu lieu le 23 octobre. Prochaines escales :

- 8 novembre - 19h30 à 22h30

Arbre à Palabre (organisé par URACA). En Afrique, le groupe aide à résoudre les problèmes. De quoi parlerons-nous ? Venez et vous verrez (repas avec les participants).

- 29 novembre - 19h30 à 22h30

Toxicomanie, Sida, Réduction des risques (organisé par EGO). Discutons ensemble de problèmes qui nous concernent (buffet offert).

- 1er décembre - 14h à 18h

Le malade entre essais thérapeutiques et pratiques magiques (organisé par URACA - buffet offert).

- 11 décembre - 19h30 à 22h30

Bilan après "l'arrivée au port" (organisé par EGO et URACA - repas avec les participants)

Toutes les rencontres ont lieu à la Salle St Bruno (9 rue St Bruno).

Échos.. Échos.. Échos.. Échos.. Échos..

Marionnettes et musique

L'Atelier Musical des 3 Tambours organise un Festival "Marionnettes et Musique" les 23 et 24 novembre à la Salle St Bruno. Deux spectacles écrits par Louise et Patrick Marty :

- "Le Troubadour et la Sorcière", interprété et joué par des enfants de 8 à 13 ans : Samedi 23 à 14h et dimanche 24 à 17h.

- "Ali Baba et les 40 voleurs", interprété et joué par des jeunes de 13 à 20 ans : Samedi 23 à 20h30.

Entrée : 20 F (adultes) et 10 F (enfants).

Réservations : 01 46 07 04 03

La Maison Verte : 100 ans et toujours verte !

C'est le 24 novembre prochain que ce lieu vivant du 18ème fêtera le nom qui lui a été donné en 1896 lors de son installation rue de Clignancourt. Aujourd'hui, au 127 rue Marcadet, elle a gardé son nom.

Animée par la Mission Populaire Evangélique, le pasteur Jean-Paul Morley et son équipe, la Maison Verte, recevra ce jour-là ses amis et partenaires autour d'un culte, d'un repas et d'un rallye-jeu.

La Maison Verte

Tél. : 01 42 54 61 25

Policier trop zélé

Le 8 septembre dernier, des militants de la Ligue des Droits de l'Homme du 18ème distribuaient des tracts au marché Dejean. Un policier zélé a dressé une contravention (cf. ci-contre - cas n°5 : procédure devant le Tribunal de Police) en se référant à un arrêté préfectoral. Il est vrai qu'il s'agissait d'un tract sur les Sans Papiers de St Bernard.

Interrogé par nos soins, le Commissaire du 18ème nous a précisé : "C'était une erreur de la part des services de Police. Il est interdit de distribuer des tracts dans un périmètre de 200 mètres autour de la station Barbès, mais le marché Dejean n'est pas inclus dans cette zone. La contravention a donc été retirée. Par contre, lorsque des tracts traînent par terre, ceux qui les distribuent sont passibles d'une contravention".

De l'Andalousie du 10ème siècle... ... à la Goutte d'Or

Des enfants et des jeunes, de la maternelle au collège, s'initient à la calligraphie, réalisent des maquettes de mosquée et de synagogues, découvrent les origines de la Fable du Corbeau et du Renard, de l'Inde et de Bagdad pour arriver jusqu'à La Fontaine, visitent le Musée Juif du 18ème, l'Institut du Monde Arabe et l'exposition sur les "passeurs de lumières" à la Halle Saint-Pierre.

Des femmes réalisent ensemble un patchwork... évoquent la cuisine de "pigeons farcis". Le soutien scolaire n'est pas en reste, ni les artistes du 54 rue Myrha qui envisagent aussi de prendre des initiatives

Toutes ces initiatives, et bien d'autres encore, se dérouleront pendant 3 mois. **De mars à juin 97, la Goutte d'Or part à la découverte de l'âge d'or andalou - l'histoire d'une rencontre harmonieuse et féconde des trois grandes religions du Livre et d'un foisonnement artistique, culturel, architectural... - pour découvrir des éléments de sa propre histoire.**

Entre un spectacle de

lancement et un parachèvement en un grand spectacle de clôture mêlant flamenco, danses, musique arabo-andalouse, judéo-arabe, etc...: une exposition retraçant l'histoire andalouse, des conférences (ont déjà donné leur accord : Bruno Étienne, Larbi Kechat, recteur de la Mosquée de la rue de Tanger, pour un débat sur le thème "Religion et citoyenneté" le 15 Mai, etc...).

Tout ceci est en train de se finaliser. Toutes les bonnes volontés et les contributions sont les bienvenues. En particulier pour une conférence (une expo ?) sur la mémoire de la Goutte d'Or : photos (de classe, et autres), personnes connaissant l'histoire du quartier, documents divers,... sont vivement attendus.

Contactez : D. Coret

Tél. : 01 42 23 12 80

Prochaine réunion de préparation (ouverte à tous ceux qui veulent intégrer le comité d'organisation de cette manifestation) :

Lundi 18 Novembre

20 h 30 - Salle Saint-Bruno

VOLET À CONSERVER PAR LE CONTREVENANT POUR JUSTIFICATIF DU PAIEMENT

CONTRAVENTION		LE 08-09-96 à 11 h 45		20166249	
AGENT		SERVICE			
320-625		048			
CONTRAVENTION AU STATIONNEMENT	LIEU D'INFRACTION 50 Bd. BARBES				
INTERDIT MATÉRIALISÉ	COMMUNE PARIS 18 ^e Arrdt 075				
UNILATÉRAL NON OBSERVÉ MATÉRIALISÉ	NATURE DE L'INFRACTION Distribution gratuite de				
DOUBLE FILE	Tract dans une voie où cette				
ARRÊT AUTOBUS	activité est interdite par				
STATION DE TAXIS	l'Arrêté Préfectoral n° 82-10488				
PASSAGE PIÉTONS					
SUR TROTTOIR					
PROLONGÉ DE PLUS D'UNE HEURE	RENAULT 1	CITROËN 2	PEUGEOT 3	IMMATRICULATION	
DÉFAUT DE DISQUE	VW 4	FIAT 5	OPEL 6	FORD 7	CHIFFRES LETTRES DÉPT.
TEMPS DÉPASSÉ	AUTRES 8		GENRE OU MODÈLE		
STATIONNEMENT NON PAYÉ	PIETOU				Cas n°
POUR LE RÈGLEMENT DE CETTE CONTRAVENTION, SUIVEZ LES INDICATIONS PORTÉES SUR LA CARTE-LETTRE					5

Échos.. Échos.. Échos.. Échos.. Échos..

Calendrier

Deux réunions importantes auront lieu d'ici la fin de l'année :

• **le 27 novembre** : réunion publique de concertation sur l'aménagement du secteur «Château-Rouge», ouverte à tous les habitants du quartier (en principe au Gymnase Ronsard, à côté de la Halle Saint-Pierre). Des affiches dans le quartier devraient préciser l'horaire et confirmer le lieu. Seront en principe à l'ordre du jour les deux points suivants :

- le Schéma Directeur d'Aménagement des Espaces Publics,

- le plan d'aménagement du bâti.

• **le 18 décembre** : réunion de la Commission Locale de Concertation (Contrat de Ville) à l'Hôtel de Ville. Sont invitées à participer à cette réunion les associations membres de la Commission. Parmi les questions qui seront mises par les associations

à l'ordre du jour :

- définition des engagements de relogement à appliquer à l'opération d'aménagement de Château-Rouge,

- devenir du secteur Emile-Duployé,

- réinstallation définitive de la mosquée du 53 rue Polonceau,

- conditions d'accès des habitants du quartier et des associations au futur équipement musical de la rue Fleury,

- rénovation de la station RATP Barbès,

- projet "Garde d'enfants",

- projet associatif d'animation autour du square Léon,

- fermetures inopinées du Bureau de Poste de la rue des Islettes,

- retard du versement des subventions apportées aux associations,

- subventions de "la Goutte d'Or en Fête 1997",...

Évolution du journal "Paris-Goutte d'Or"

Comme vous avez pu le constater, quelques évolutions ont déjà été mises en œuvre dans la maquette de votre journal. Elles seront poursuivies pour répondre au mieux aux besoins des lecteurs.

A partir de maintenant, le trimestriel paraîtra vraiment 4 fois par an (prochains numéros : en janvier, en mars/avril et en juin. Et toujours (pour les abonnés) la "Lettre" mensuelle (paraissant les mois où le trimestriel ne sort pas).

Conséquence : l'abonnement annuel augmente (100 F : abonnement normal et 120 F : abonnement de soutien).

D'autre part, PGO fait toujours appel aux volontaires qui voudraient étoffer son comité de rédaction.

Contactez PGO en téléphonant au 01 42 62 11 13.

En plus de ce trimestriel, chaque mois l'association publie "La Lettre de PGO" (uniquement par abonnement)

Avec ces deux publications, vous saurez l'essentiel sur ce qui bouge dans le quartier !

ABONNEZ-VOUS ou ADHÉREZ À L'ASSOCIATION "PARIS-GOUTTE D'OR" !

L'association PARIS-GOUTTE D'OR a pour buts :

- de défendre les intérêts des habitants du quartier de la Goutte d'Or (limites : Bd de la Chapelle, Bd Barbès, rue Ordener et rue Marx-Dormoy).
- de participer au réaménagement de ce quartier en prenant en compte ses caractéristiques populaires et pluriculturelles.
- de promouvoir un meilleur cadre de vie (notamment par la lutte pour l'hygiène et contre les nuisances).

ABONNEMENT :

Une seule formule d'abonnement qui vous permettra de recevoir "PARIS-GOUTTE D'OR" (4 numéros par an) et "LA LETTRE DE PGO" (6 numéros par an) au prix de 100 F (abonnement normal) ou de 120 F (abonnement de soutien).

N.B. : "Paris-Goutte d'Or" est en vente chez certains commerçants du quartier ; en revanche, la "Lettre de PGO" n'est envoyée qu'aux abonnés.

ADHÉSION à l'ASSOCIATION :

L'adhésion (proposée uniquement aux habitants du quartier) comprend aussi l'abonnement (120 F pour l'adhésion simple ; à partir de 150 F pour l'adhésion de soutien). C'est le moyen pour vous de prendre une part plus active à la vie du quartier, d'être mieux informé (en recevant les circulaires internes, en participant aux réunions de l'association ou aux groupes de travail) et de renforcer l'association.

BULLETIN à renvoyer à :

"Paris-Goutte d'Or" - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS

NOM :

Prénom :

Adresse :

Profession : Tél. :

Code Porte : (pour portage à domicile)

• ABONNEMENT :

- Je m'abonne pour un an à "Paris-Goutte d'Or" et à "La Lettre de PGO" (abonnement normal : 100 F / soutien : 120 F)

• ADHÉSION-ABONNEMENT (pour les habitants du quartier)

- J'adhère à l'Association "Paris-Goutte d'Or" et je recevrai ses publications (adhésion simple + abonnement : 120 F / adhésion de soutien + abonnement : 150 F minimum)

• Ci-joint : un chèque de F à l'ordre de Paris-Goutte d'Or

Je désire une facture : oui / non

Paris, le Signature :

LA RUE DE LA GOUTTE D'OR EN CHANTIER



En haut et à droite :
le 52 rue de la Goutte d'Or
durant sa démolition

Ci-dessus, à gauche :
une cheminée d'aération de parking
découverte aux regards par la démolition
du 51 rue de la Goutte d'Or

Ci-contre, à droite :
un ouvrier arrosant durant la démolition
du 51 rue de la Goutte d'Or.

